

Le Scot de la région rémoise

L'étalement urbain se poursuit au nord

Vaste espace composé de 140 communes, le territoire du Scot de la région rémoise se structure autour de la communauté d'agglomération de Reims qui représente 74% des habitants et 86% des emplois salariés.

Depuis la fin des années 90, le Scot connaît un essoufflement démographique. L'aggravation récente du déficit des arrivées sur les départs de population s'explique en partie par la poursuite de la péri-urbanisation et de l'étalement urbain au-delà du périmètre du Scot. En témoigne la croissance récente des déplacements quotidiens domicile-travail des habitants de l'Aisne et des Ardennes. La forte progression du nombre de résidents de la communauté d'agglomération de Reims choisissant de faire construire leur maison individuelle dans ces deux départements en est une autre illustration.

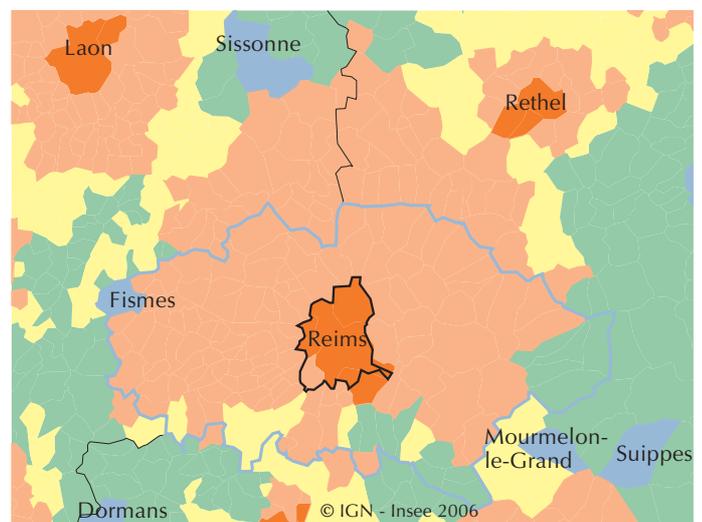
Même si la tertiarisation de l'économie est visible, l'industrie agricole et alimentaire en particulier demeure un secteur important avec la présence de la champagnisation. La dynamique entrepreneuriale du Scot se situe à un bon niveau, mais le Scot est perdant au jeu des transferts d'établissement.

Le périmètre du schéma de cohérence territoriale (Scot*) de la région rémoise couvre un vaste territoire composé de 140 communes : les 6 communes de la communauté d'agglomération de Reims (Car) et 134 communes dans son aire d'influence en termes d'accès à l'emploi. Peuplé de

288 000 habitants en 1999, le Scot rassemble plus de la moitié de la population de la Marne et un cinquième de celle de la Champagne-Ardenne. Sa densité de population atteint 205 habitants par km². Celle-ci est particulièrement élevée au centre. Hors Île-de-France, la communauté d'agglomération de Reims est la plus dense de France avec 2 444 habitants par km² en 1999.

Délimité au nord et à l'ouest par les frontières administratives des départements de l'Aisne et des Ardennes, le Scot en épousant quasi fidèlement le contour du bassin de vie de Reims présente une forte cohérence en termes de structuration du territoire.

Le Scot rémois et son environnement



Source : Insee, zonages en aires urbaines et espaces ruraux de 1999



*Le Scot est un document et non un territoire. Toutefois, afin de faciliter la lecture de cet article, le terme Scot désignera le territoire.

Entre 1962 et 1999, la population du Scot n'a cessé de progresser avec cependant un ralentissement sur la décennie 90. Depuis 1999, le Scot connaît un essoufflement de sa croissance démographique. Cet essoufflement infirmerait donc les résultats d'une projection de population, établie par l'Insee en 2004 à l'occasion d'une démarche prospective, aboutissant à 300 000 habitants en 2015, et basée sur la tendance migratoire observée au cours des décennies 80 et 90. Cette projection ne présage toutefois pas d'un effet démographique favorable consécutif à la mise en service du TGV en 2007.

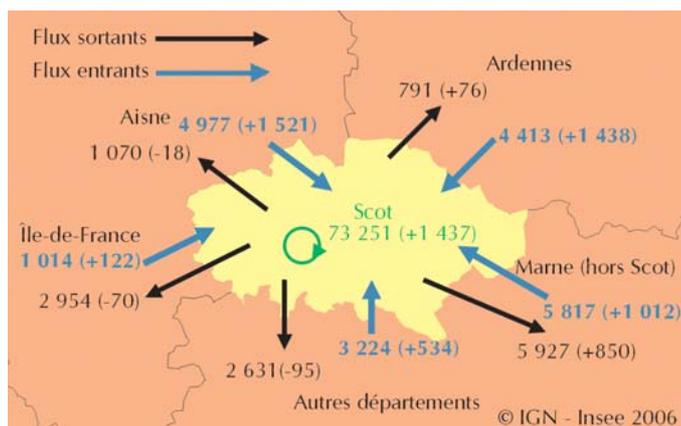
Si l'excédent des naissances sur les décès baisse régulièrement dans le Scot depuis le début des années 90, il s'élève encore à 1 480 en 2004 (2 000 en 1990). Aussi, sur la période récente, la tendance démographique générale s'explique surtout par une nouvelle aggravation du déficit d'arrivées de population dans le Scot sur les départs. La baisse plus rapide que prévue du potentiel d'étudiants en provenance de l'Aisne ou des Ardennes peut expliquer ce résultat, la poursuite de l'étalement urbain au-delà du périmètre du Scot également.

L'étalement urbain se poursuit et s'intensifie

Entre 1999 et 2004, les déplacements domicile-travail montrent une influence intensifiée et étendue du Scot au-delà de son périmètre, en particulier vers le nord et l'ouest. Entre 1999 et 2004, les entrées quotidiennes de salariés qui résident dans le département de l'Aisne ou des Ardennes et qui travaillent dans le Scot ont augmenté de près de 3 000 pour s'élever en fin de période à 9 400. Les actifs venant travailler dans le Scot habitent de plus en plus loin. En cinq ans, pendant que le nombre de personnes résidant et travaillant dans le Scot augmentait de 2 %, celui du nombre d'actifs venant de l'extérieur du Scot pour aller travailler dans le Scot s'est accru de 31 %. En conséquence, la part des emplois du Scot occupés par des personnes y résidant diminue, passant de 83 % en 1999 à 79 % en 2004. La demande de permis de construire illustre aussi la poursuite de l'étalement urbain et son accentuation. Aujourd'hui, les ménages de la communauté d'agglomération de Reims qui font construire leur maison sont plus nombreux à la quitter qu'au cours des années 90 et ils s'installent de plus en plus loin. Entre 1999 et 2005, 1 781 ménages de la Car ont obtenu une autorisation de construire une maison individuelle hors de l'agglomération. C'est 52 % de plus qu'entre 1992 et 1998. Plus du tiers de ces autorisations porte sur une commune située au-delà du périmètre du Scot. Cela représente 93 maisons individuelles neuves en moyenne par an, contre 38 entre 1992 et 1998.

Ces résultats vont de pair avec la forte poussée de l'individuel dans la construction neuve. Entre 1999 et 2005, 540 logements individuels et 488 logements collectifs sont autorisés en moyenne chaque année. Le dynamisme de la construction neuve est en partie lié à la mise en place du prêt à taux zéro en 1995 qui a permis sur la période 1999-2005 d'aider au financement de 43 % des maisons neuves. Au

Les navettes domicile-travail en 2004 (évolution par rapport à 1999)



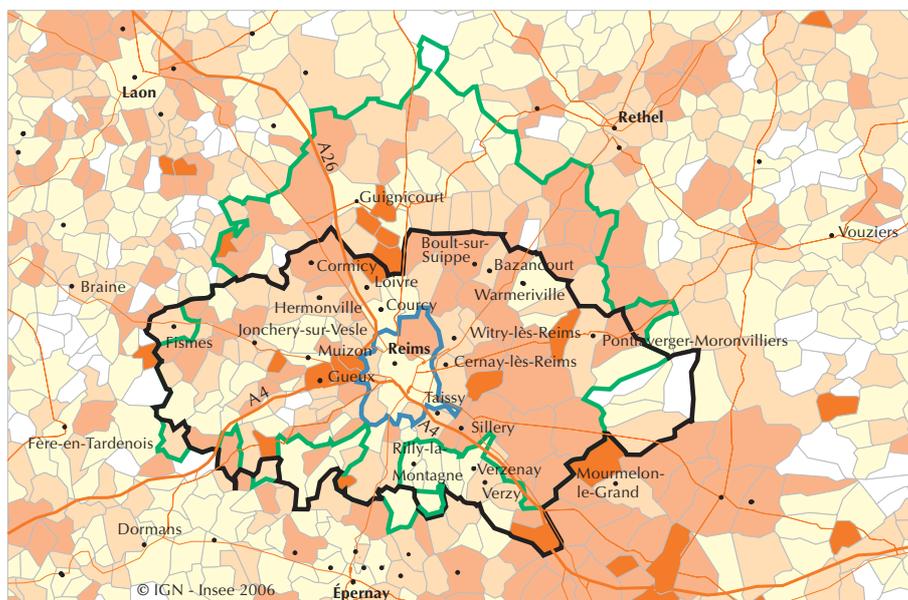
Source : Insee, DADS 1999 et 2004

Champ d'étude des navettes domicile-travail :

La population des salariés étudiée porte sur les secteurs marchands hors agriculture, personnels militaires, agents de l'État et services domestiques. Seuls les salariés rémunérés toute l'année ont été retenus. En 1999, ce champ représentait les trois-quarts des actifs ayant un emploi (hors secteur agricole), et quatre salariés sur cinq.

sein du Scot, l'envolée de la construction neuve individuelle profite avant tout au territoire hors agglomération. Ce dernier a accueilli 37 % de la construction neuve entre 1999 et 2005 alors qu'il ne rassemblait que 22 % du parc de logements en 1999. Dans le Scot, sur la période 1999-2005, le taux de construction neuve s'est établi à 5,5 % du parc de logements de début de période, résultat malgré tout en-deçà de celui du reste de la Marne.

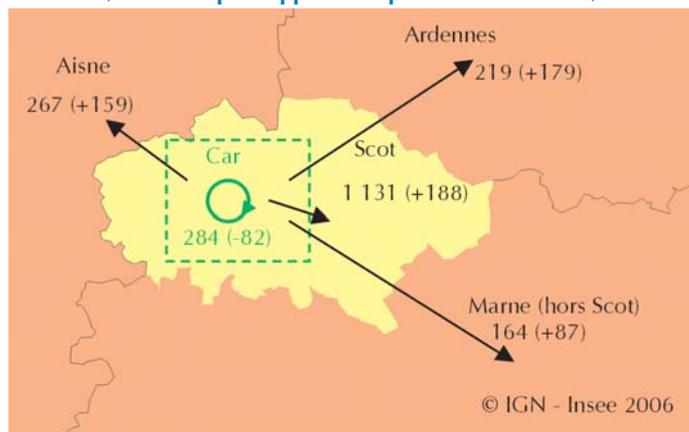
Taux de construction neuve sur la période 1999-2005



Sources : DRE Champagne-Ardenne et Picardie - Sitadel, Insee - Recensement de la population 1999

Lecture : le taux de construction neuve est le rapport entre le nombre de logements autorisés entre 1999 et 2005 et le nombre total de logements en 1999

Localisation des autorisations de construire des ménages de la communauté d'agglomération de Reims sur la période 1999-2005 (évolution par rapport à la période 1992-1998)



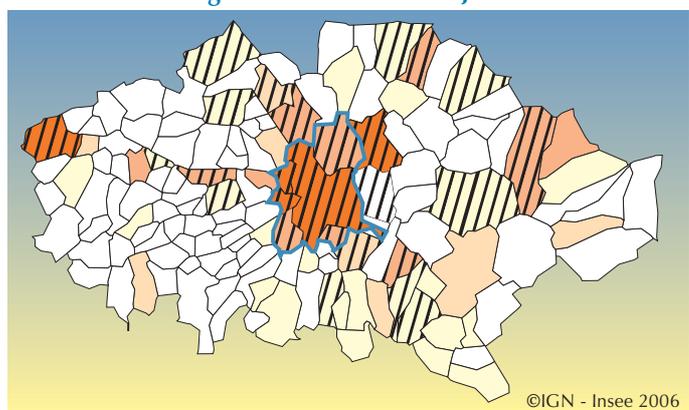
Source : DRE Champagne-Ardenne et Picardie, Sitadel - Champ restreint au lieu de destination dans la Marne, les Ardennes et l'Aisne.

Un habitat social dense et concentré

Si la construction neuve individuelle portée par des particuliers prend de l'ampleur sur la période récente, le poids de la construction neuve HLM reste important dans le Scot. Entre 1999 et 2005, un tiers des logements neufs autorisés sur le Scot ont pour maître d'ouvrage un bailleur social et sont destinés à la location(*). Ce sont en moyenne 342 logements HLM neufs qui sont construits chaque année depuis 1999. C'est autant que de maisons neuves de particuliers pour leur propre habitation. L'essentiel des constructions de logements HLM du Scot se situe dans la communauté d'agglomération de Reims (96 %). Entre 1999 et 2005, seulement 20 logements HLM ont été construits en moyenne chaque année hors agglomération. Dans l'agglomération, la construction neuve HLM est soutenue en

(*) : par convention, on nommera logement HLM les logements destinés à la location dont le maître d'ouvrage est un bailleur social. En réalité certains de ces logements ne font pas partie à proprement parler du parc locatif social.

Part du logement social* au 1^{er} janvier 2005



* dans le parc des résidences principales



Sources : DRE Champagne-Ardenne, enquête Parc locatif social - DGI, Filicom 2005

partie par le programme de rénovation urbaine, même si ses effets sont encore assez limités. La convention de rénovation urbaine de la ville de Reims ayant été signée en décembre 2004, 13 % des logements HLM autorisés sur la période 1999-2005 relèvent de ces opérations.

Depuis 1999, la construction neuve permet de maintenir l'offre de logements sociaux du Scot à un niveau très élevé tout en modifiant peu sa répartition sur le territoire. En 2005, les 43 500 logements sociaux (**) représentent le tiers des résidences principales du Scot. La ville de Reims qui représente 70 % des résidences principales du Scot concentre 88 % des logements sociaux. Avec 204 logements sociaux pour 1 000 habitants, Reims se classe deuxième des villes françaises de plus de 50 000 habitants après Nanterre pour la densité de logements sociaux par habitant. La part des logements sociaux situés en dehors de la communauté d'agglomération, qui s'élevait à 6 % au 1er janvier 1999, reste au même niveau six années plus tard. Sur la partie hors agglomération, le parc social est également très concentré. Bazancourt, Fismes, Muizon et Witry-les-Reims rassemblent 70 % des logements sociaux du Scot hors Car, mais seulement 19 % des résidences principales.

Des disparités de revenus selon les espaces

La répartition des logements sociaux entre l'agglomération et le reste du Scot explique l'écart important des revenus fiscaux déclarés par les ménages entre ces deux territoires. Les populations socialement défavorisées sont surreprésentées dans l'agglomération. Leur revenu est plus souvent composé de salaires et de pensions. Dans les autres communes du Scot, les bénéficiaires prennent une part particulièrement élevée (16 %), en raison de la présence du vignoble champenois et de celle plus fréquente des indépendants. Sur les revenus déclarés en 2003, 46 % des foyers fiscaux étaient non imposés dans le Scot (contre 50 % en France de province). Ce n'est le cas que pour 38 % des foyers fiscaux résidant en dehors de l'agglomération. Par ailleurs, les inégalités de revenus entre l'agglomération et le reste du territoire se sont creusées sur la période 1993-2003. Au cours de ces dix années, la part des foyers non imposés a augmenté dans l'agglomération. Dans le reste du Scot, elle a baissé et même plus fortement qu'en France.

Des spécialisations marquées dans l'industrie

La Car, pôle d'emploi, tient une place centrale dans les déplacements quotidiens de population. Fin 2003, les six communes de l'agglomération concentrent 86 % des 109 000 postes de travail salariés du Scot, hors personnels sous statut militaire et emplois domestiques. Trois postes de travail sur quatre du Scot se situent dans le secteur du commerce et des services. Comparée à la structure sectorielle des postes de travail des aires urbaines d'Amiens ou du Mans, celle du Scot rémois affiche une surreprésentation des secteurs de l'agriculture, des industries agro-alimentaires et du commerce. En revanche, en raison du statut administratif de la ville de Reims, le secteur de l'administration publique est fortement sous-représenté dans le Scot, même si au regard du nombre de

(**) on entend ici par logements sociaux ceux qui entrent dans le champ de l'enquête Parc locatif social (EPLS) du ministère de l'Équipement, c'est à dire destinés à la location et gérés par un bailleur social. Des logements sociaux éventuellement gérés par d'autres types d'organismes en sont exclus.

postes offerts il constitue le troisième secteur employeur. Le secteur d'activité le plus spécifique du Scot rémois est celui de l'industrie pharmaceutique. La spécificité s'entend ici comme la surreprésentation des postes salariés du secteur dans le Scot, comparée au poids du secteur au niveau national. L'industrie pharmaceutique n'arrive malgré tout qu'en quatorzième position en termes d'effectifs salariés, en fournissant 2 000 postes de travail (hors intérim).

Le secteur des industries agricoles et alimentaires regroupe 4 400 postes de travail salarié fin 2003, soit un quart des postes de l'industrie hors intérim. La champagnisation en occupe 64 %. Le secteur de l'industrie automobile, 10 % de l'emploi salarié industriel du Scot fin 2003, est de loin le secteur le plus concentré. Les quatre plus grands établissements rassemblent 92 % des postes de travail, hors intérim. Cette forte concentration peut constituer un facteur de risque pour le maintien de l'activité dans l'économie du Scot.

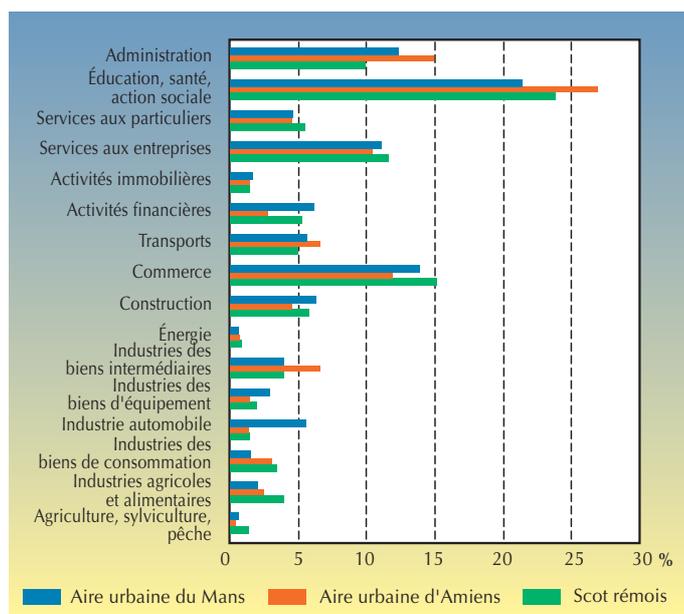
Au 1er janvier 2004, 1 132 établissements industriels sont localisés dans le Scot. C'est 5 % de moins que dix ans plus tôt. En revanche, le nombre d'établissements du secteur des services a fortement progressé en passant de 4 642 en 1993 à 5 725 en 2004. Ces évolutions, non spécifiques au Scot, traduisent le mouvement général en France de tertiarisation des économies locales. Elles s'accompagnent d'une représentation croissante des établissements non-employeurs dans l'appareil productif. Au 1er janvier 2004, sur les 11 360 établissements actifs du Scot, la moitié n'emploie aucun salarié. Cette part, équivalente dans les aires urbaines d'Amiens ou du Mans, est toutefois inférieure à celle observée au niveau national (55 %). En même temps, le nombre des établissements employant de un à neuf salariés a diminué de 4 % en perdant 200 unités entre 1993 et 2004.

Une dynamique de création mais un manque d'attractivité

La création d'établissement affiche un dynamisme certain dans le Scot. Au cours de l'année 2004, 1 428 établissements ont été créés. Parmi eux, 22 % l'ont été par reprise d'établissement déjà en activité. C'est deux points de plus que pour la France hors Île-de-France. Cependant, comme partout en France, la part des établissements créés par reprise est en baisse dans le Scot. A l'heure où la transmission d'entreprise devient un enjeu majeur pour la pérennité des emplois et le maintien d'activités, la situation du Scot sur ce point n'est pas plus dégradée qu'au niveau national.

En revanche, l'attractivité économique du Scot mesurée au travers des transferts d'établissement entre territoires apparaît limitée. Sur la période 2001-2004, 313 établissements, pour l'essentiel de services, sont partis du Scot pour s'installer dans une autre commune de la région ou de France. C'est une hausse

Poids des grands secteurs d'activité en termes d'effectifs salariés au 31 décembre 2004



Source : Insee, CLAP 2004

de 50 % part rapport à ce qui était observé sur la période 1993-1996. Cet accroissement des départs s'observe également dans les aires urbaines du Mans et d'Amiens. Mais les arrivées d'établissement ont stagné dans le Scot, alors qu'elles ont progressé dans ces deux autres territoires. En conséquence, le solde des transferts d'établissement, déjà négatif sur la période 1993-1996, s'est détérioré sur la période récente. Entre 2001 et 2004, le Scot a perdu 119 établissements par transferts. Si la situation de l'aire urbaine d'Amiens s'est redressée sur ce point, celle de l'aire urbaine du Mans connaît également une sensible dégradation. ■

Sylvain Monnot, Olivier Karquel (Insee)
Valérie Guerland (DRE)
Isabelle Loreaux (DDE)

Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) est un document de planification et de stratégie intercommunale instauré par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Il succède au schéma directeur. Son but est de définir l'évolution d'un territoire sur le long terme (15 ans) ainsi que de décrire un projet d'aménagement respectant le principe de développement durable. Il est censé mettre en cohérence les politiques sectorielles centrées sur les questions d'habitat (PLH : plan local de l'habitat), de déplacement (PDU : plan de déplacement urbain), de développement économique et commercial, d'environnement ainsi que les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui succèdent aux plans d'occupation des sols.

Dès sa parution, INSEE FLASH Champagne-Ardenne est disponible sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr/champagne-ardenne

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, Directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Marie-Thérèse Tourneux

Rédacteur en chef : Jeanny Naulot - Secrétaire de fabrication : Jean-Louis Pagnoux

Communication externe : Jeanny Naulot - Abonnements : Liliane Decombe

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - Imprimeur : Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

Le numéro : 2,30 euros Abonnement : 11 numéros 20 euros (France), 25 euros pour l'étranger, ou 11 numéros + dossier "Bilan économique" : 26 euros (France), 32 euros pour l'étranger

© INSEE-2006 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA067160 Dépôt légal : Novembre 2006